



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 14 05 80 Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr

Réunion du comite directeur du mardi 18/03/2014

« Préambule - Indépendamment des règlements officiels de jeu des sports Pétanque et Jeu Provençal, les présents Règlements Administratif et Sportif définissent et complètent les textes législatifs et internes qui régissent la F.F.P.J.P. sans les altérer. »

A partir de 2015 et à tous les niveaux (départementaux, régionaux, nationaux), les compétitions dites « individuel » devront se jouer à 4 boules.

Les qualificatifs aux championnats de France 2015 qui se dérouleront en 2014 ne devront pas appliquer cette nouvelle loi du jeu qui s'appliquera à partir du 1/01/2015.

Les fabricants et revendeurs de boules (affiliés ou non à la FFPJP) seront à même de répondre d'ici juin 2014 aux demandes afin que chaque joueur puisse compléter sa tripléte de boules sous réserve que celle-ci ne date pas d'avant 01/01/2010.

Cette décision a été votée à 18 voix pour sur 24 exprimés (3 contre et 3 abstentions) à l'issue de cette réunion.

A MARSEILLE, le 18/03/2014

Le président de la FFPJP

Alain CANTARUTTI

le secrétaire général

Bernadette TROUBAT